

# 39 - DES ÉQUIPEMENTS

- 39.1 - PRÉSENCE AUX PARTIES
- 39.2 - BALLE
- 39.3 - ABRIS DES JOUEURS
- 39.4 - PRATIQUE SUR LE TERRAIN

# 39.1 - PRÉSENCE AUX PARTIES

Pour toutes les divisions, les équipes doivent être présentes au terrain une heure avant la partie.

# 39.2 - BALLE

Aucun protêt n'est accepté sur la sorte ou la marque de balle utilisée lors des championnats.

# 39.3 - ABRIS DES JOUEURS

Équipe-receveuse : abri du côté du troisième but. Équipe-visiteuse : abri du côté du premier but.

# 39.4 - PRATIQUE SUR LE TERRAIN

Chaque partie débute à l'heure indiquée sur le calendrier. Cependant, chaque équipe a droit à 10 minutes de pratique sur le terrain. Voir exemple ci-dessous.

Équipe-receveuse : 10 minutes

Équipe-visiteuse : 10 minutes

Entretien du terrain : 5 minutes

Réunion avec les arbitres au marbre : 5 minutes avant la partie

Note : Cette façon d'agir peut être changée si le temps ou les conditions météorologiques perturbent l'horaire des parties. Pour toute utilisation de terrain précédant une partie prévue, une permission doit être obtenue du responsable du championnat.